



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 046-214600892-20250129-2025_002BIS-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.01.2025

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

2025-002^{BIS}

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

OBJET

STATIONNEMENT

AIRE DE TENNIS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la
demande de Monsieur Jacques LANIES, distillateur ambulancier, qui souhaite
stationner sur l'aire du tennis pour installer son alambic.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise
l'installation de son matériel et demande une indemnisation forfaitaire de 50 €
pour chaque période de stationnement.

Cette délibération annule et remplace la n°2025-002 pour erreur
matérielle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

